

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 février 2020

Délibération n° 2020/026

Délégation de service public pour l'exploitation de lignes de bus desservant la Communauté de communes Les Portes Briardes Entre Villes et Forêts et la Communauté de communes du Val Briard

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-18 ;
- VU** l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le rapport n° 2020/026 ;
- VU** l'avis de la commission consultative des services publics locaux ;
- VU** les avis de la Commission offre de transport et de la Commission Economique et tarifaire du 30 janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve le principe de gestion déléguée à un tiers de l'exploitation des lignes de bus desservant la Communauté de communes Les Portes Briardes Entre Villes et Forêts et la Communauté de communes du Val Briard ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à lancer la procédure de passation et notamment l'Avis de Concession en vue de recueillir les candidatures ;

ARTICLE 3 : autorise le directeur général à indemniser les candidats non retenus dans les termes qui seront fixés par le Règlement de la consultation ;

ARTICLE 4 : Île-de-France Mobilités sera attentive, dans son champ de compétences, aux conditions de reprise de personnel entre l'opérateur sortant et le nouveau concessionnaire ;

ARTICLE 5 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France Mobilités.

La présidente du Conseil
d'Île-de-France Mobilités



Valérie PÉCRESSE
Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20200205-2020-026-DE
Date de télétransmission : 06/02/2020
Date de réception préfecture : 06/02/2020